

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT
VILLE D'ESTÉREL

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel, sous la présidence du Maire, tenue au lieu des séances, le vendredi 16 août 2019 à 17 h 00 et à laquelle sont présents les membres suivants formant quorum :

Monsieur Joseph Dydzak, Maire
Madame Anna Dupuis Zuckerman, Conseillère au poste numéro 1
Madame Rachel Landry, Conseillère au poste numéro 2
Monsieur Pierre Lussier, Conseiller au poste numéro 3
Madame Christine Corriveau, Conseillère au poste numéro 5

Sont absents :

Monsieur Stefan Tremblay, Conseiller au poste numéro 4
Monsieur François Richer Laflèche, Conseiller au poste numéro 6

Est également présent le greffier, Monsieur Luc Lafontaine

Le Maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes et propose l'ordre du jour suivant :

- 1 Adoption de l'ordre du jour
- 2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 juillet 2019
- 3 Comptes payés et comptes à payer
- 4 Dépôt du rapport de délégation de pouvoirs du directeur général
- 5 Explications données par le Maire sur les points inscrits à l'ordre du jour et première période de questions
- 6 Administration
 - 6.1 Échange de terrain – Mise en place d'un canal de drainage
 - 6.2 Avis de motion – Règlement numéro SQ-01-2019 concernant la circulation, le stationnement, la paix et le bon ordre
 - 6.3 Adoption – Projet de règlement numéro SQ-01-2019 concernant la circulation, le stationnement, la paix et le bon ordre
 - 6.4 Règlement numéro 2019-679 – Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter
- 7 Urbanisme
 - 7.1 P.I.I.A. – 5 508 798, 136, chemin d'Estérel – Construction d'un agrandissement au bâtiment principal et d'une véranda, nouvelle configuration du toit et nouveau parement extérieur
 - 7.2 P.I.I.A. – Lot 5 508 331, 4, avenue de Versailles – Transformation d'un abri d'auto attenant en garage
- 8 Travaux publics
 - 8.1 Aucun sujet à traiter

- 9 Hygiène du milieu - Environnement - Loisirs
 - 9.1 Achat et installation d'une pompe pour la station de surpression – Acceptation provisoire et décompte progressif
 - 9.2 Travaux de drainage, avenue de Versailles – Acceptation provisoire
 - 9.3 Acceptation finale et paiement – Fourniture et installation de modules d'exercice pour aînés
- 10 Correspondance
 - 10.1 Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation – Approbation du règlement numéro 2019-678 visant à décréter l'exécution de travaux de réfection sur la totalité de l'avenue d'Artois, de la place d'Artois, de l'avenue des Éperviers et de l'avenue des Orioles, pour une dépense totalisant 253 900.00 \$ en utilisant les soldes disponibles sur règlements d'emprunt fermés pour en acquitter le coût
 - 10.2 Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation – Approbation du règlement numéro 2019-679 visant à décréter l'exécution de travaux de réhabilitation du garage municipal incluant l'entrepôt ainsi qu'à l'aménagement du site extérieur du 115, chemin Dupuis, où se trouvent l'hôtel de ville et le garage municipal et au réaménagement d'espaces de bureaux à l'hôtel de ville, un emprunt de 758 000 \$ ainsi que l'imposition d'une taxe spéciale visant le remboursement dudit emprunt
- 11 Deuxième période de questions
- 12 Autres sujets
- 13 Levée de la séance

2019-08-082

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur Pierre Lussier, appuyé par Madame Rachel Landry et résolu que ce Conseil :

ADOpte l'ordre du jour tel que proposé avec dispense de lecture et laisse le point autres sujets ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2019-08-083

2. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 JUILLET 2019**

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 juillet 2019 a été remise à chaque membre du Conseil au plus tard la veille de la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19);

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par Madame Christine Corriveau, appuyé par Madame Rachel Landry et résolu que ce Conseil :

ADOPTE le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenue le 19 juillet 2019 tel que déposé avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2019-08-084

3. **COMPTES PAYÉS ET COMPTES À PAYER**

CONSIDÉRANT la liste des comptes payés et des comptes à payer jointe en annexe;

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par Madame Anna Dupuis Zuckerman, appuyé par Monsieur Pierre Lussier et résolu que ce Conseil :

APPROUVE la liste des comptes en date du 16 août 2019 au montant de 104 090.28 \$ dont :

- 86 379.53 \$ sont des comptes payés;
- 17 710.75 \$ sont des comptes à payer.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

4. **DÉPÔT DU RAPPORT DE DÉLÉGATION DE POUVOIRS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

En vertu du règlement numéro 2006-479 intitulé « Règlement pour déléguer, au directeur général, le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats », le directeur général soumet son rapport de délégation, tel qu'exigé par l'article 2 dudit règlement.

5. **EXPLICATIONS DONNÉES PAR LE MAIRE SUR LES POINTS INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR ET PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le Maire prend un instant pour remercier les citoyens d'avoir participer à la Fête des citoyens le 27 juillet 2019 qui fut un succès. Il invite les personnes présentes à s'inscrire au tournoi de golf du Maire pour le 23 août 2019 en précisant qu'il est possible de ne participer qu'au souper.

6. **ADMINISTRATION**

2019-08-085

6.1 **ÉCHANGE DE TERRAIN – MISE EN PLACE D'UN CANAL DE DRAINAGE**

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à la réfection du chemin des Deux-Lacs en 2012;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de mettre en place un canal de drainage afin de rediriger les eaux de ruissellement sur une partie du lot 5 508 675;

CONSIDÉRANT que le lot 5 508 675 appartient à des particuliers;

CONSIDÉRANT que la Ville a conclu une entente avec les propriétaires du lot 5 508 675 afin de permettre la réalisation de ce projet;

CONSIDÉRANT que l'entente conclue avec les propriétaires comporte un échange de terrain et un dédommagement monétaire;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Madame Christine Corriveau, appuyé par Madame Anna Dupuis Zuckerman et résolu :

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récépé au long;

QUE la Ville confirme l'entente intervenue avec Madame Sandra Christensen et Monsieur Michael McHugh en vertu de laquelle ceux-ci cèdent à la Ville, de gré à gré, une partie du lot 5 508 675 du cadastre du Québec, en contrepartie de quoi la Ville cède à Madame Christensen et Monsieur McHugh une partie du lot 5 508 674, le tout tel qu'il apparaîtra de la description technique qui sera préparée en bonne et due forme par un arpenteur-géomètre;

QUE la Ville autorise le directeur général et le Maire à signer tout document nécessaire pour la mise en œuvre de cet échange de terrains.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

6.2 **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO SQ-01-2019 CONCERNANT LA CIRCULATION, LE STATIONNEMENT, LA PAIX ET LE BON ORDRE**

Avis de motion est donné par Madame Rachel Landry à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, un règlement numéro SQ-01-2019 concernant la circulation, le stationnement, la paix et le bon ordre.

2019-08-086 6.3 **ADOPTION – PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO SQ-01-2019 CONCERNANT LA CIRCULATION, LE STATIONNEMENT, LA PAIX ET LE BON ORDRE**

CONSIDÉRANT que l'avis de motion du présent projet de règlement a été dûment donné séance tenante;

ATTENDU que la personne qui préside la séance présente le projet de règlement en mentionnant que les règlements SQ 02-2012, SQ 03-2012, SQ 04-2012 et SQ 05-2012 ont fait l'objet d'une révision lors de rencontres tenues afin de déterminer un libellé uniforme pour les articles appliqués par la Sûreté du Québec sur le territoire de la MRC des Pays-d'en-Haut;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Pierre Lussier, appuyé par Madame Rachel Landry et résolu que ce Conseil :

ADOPTE le Projet de règlement numéro SQ-01-2019 concernant la circulation, le stationnement, la paix et le bon ordre.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

6.4 **RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-679 – DÉPÔT DU CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER**

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2), le greffier dépose le certificat dressé suite à la période d'accessibilité au registre tenu en regard du règlement numéro 2019-679 visant à décréter l'exécution de travaux de réhabilitation du garage municipal incluant l'entrepôt ainsi qu'à l'aménagement du site extérieur du 115, chemin Dupuis, où se trouvent l'hôtel de ville et le garage municipal et au réaménagement d'espaces de bureaux à l'hôtel de ville, un emprunt de 758 000 \$ ainsi que l'imposition d'une taxe spéciale visant le remboursement dudit emprunt.

Ce certificat stipule que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 2019-679 est de 895; que le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 100 et qu'aucune personne habile à voter ne s'est enregistrée pour demander la tenue d'un scrutin référendaire. En conséquence, le règlement numéro 2019-679 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

7. **URBANISME**

2019-08-087

7.1 **P.I.I.A. – 5 508 798, 136, CHEMIN D'ESTÉREL – CONSTRUCTION D'UN AGRANDISSEMENT AU BÂTIMENT PRINCIPAL ET D'UNE VÉRANDA, NOUVELLE CONFIGURATION DU TOIT ET NOUVEAU PAREMENT EXTÉRIEUR**

CONSIDÉRANT la demande déposée par le requérant pour l'obtention d'un permis de construction pour la construction d'un agrandissement au bâtiment principal, d'une véranda, d'une nouvelle configuration de toit et d'un nouveau parement extérieur;

CONSIDÉRANT que le requérant doit présenter un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.);

CONSIDÉRANT que le requérant a remis au Service de l'urbanisme, avec sa demande :

- Plan projet d'implantation;
- Plan et élévations de la construction projetée;
- Échantillons de bois, de moustiquaire et d'aluminium;

CONSIDÉRANT que les travaux prévus respectent les critères d'évaluation et les orientations du règlement sur les P.I.I.A. numéro 2006-499 et ses amendements;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution numéro CCU19-0803, recommande l'acceptation de la demande telle que présentée par le requérant;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Madame Christine Corriveau, appuyé par Madame Rachel Landry et résolu que ce Conseil :

APPROUVE le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction d'un agrandissement au bâtiment principal, d'une véranda, d'une nouvelle configuration de toit et d'un nouveau parement extérieur tel que présenté par le requérant, à la condition que le requérant dépose un plan modifié sur lequel la partie en bois au bas de la véranda est prolongée, à partir du plancher, pour obtenir une hauteur d'un minimum de 42 pouces ou encore que la partie du bas de la véranda est constituée de bois et de verre pour une hauteur minimale de 42 pouces à partir du plancher.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2019-08-088

7.2

**P.I.I.A. – LOT 5 508 331, 4, AVENUE DE VERSAILLES –
TRANSFORMATION D'UN ABRI D'AUTO ATTENANT EN GARAGE**

CONSIDÉRANT la demande déposée par le requérant pour l'obtention d'un permis de construction pour la transformation d'un abri d'auto attenant en garage;

CONSIDÉRANT que le requérant doit présenter un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.);

CONSIDÉRANT que le requérant a remis au Service de l'urbanisme, avec sa demande :

- Plan du garage;
- Plan de localisation;
- Échantillons de bois et d'aluminium;

CONSIDÉRANT que les travaux prévus respectent les critères d'évaluation et les orientations du règlement sur les P.I.I.A. numéro 2006-499 et ses amendements;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution numéro CCU19-0804, recommande l'acceptation de la demande telle que présentée par le requérant, à la condition que le requérant transmette les documents suivants au Service de l'urbanisme, avant l'émission du permis :

- Une copie de l'acte de vente de l'immeuble visé par les travaux;
- Un certificat de localisation préparé par un arpenteur-géomètre pour le 4, avenue de Versailles, lot 5 508 331;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Madame Anna Dupuis Zuckerman, appuyé par Madame Rachel Landry et résolu que ce Conseil :

APPROUVE le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la transformation d'un abri d'auto attenant en garage tel que présenté par le requérant et ce, à la même condition que celle suggérée par le CCU.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

8. **TRAVAUX PUBLICS**

8.1 Aucun sujet à traiter

9. **HYGIÈNE DU MILIEU - ENVIRONNEMENT - LOISIRS**

2019-08-089

9.1 **ACHAT ET INSTALLATION D'UNE POMPE POUR LA STATION DE SURPRESSION – ACCEPTATION PROVISOIRE ET DÉCOMPTE PROGRESSIF**

CONSIDÉRANT que la Ville, par le biais d'une délégation de pouvoir du directeur général, a octroyé un contrat à Plomberie Brébeuf (Brébeuf mécanique de procédé Inc.), au montant de 11 855.20 \$, toutes taxes en sus;

CONSIDÉRANT que des décomptes progressifs ont été facturés en février et mars 2019, tandis que le paiement a été fait en avril 2019;

CONSIDÉRANT que le directeur général recommande l'acceptation provisoire des travaux;

CONSIDÉRANT qu'un montant de 1 185.52 \$ a été retenu;

CONSIDÉRANT que le règlement d'emprunt numéro 2018-667 a été dûment approuvé par le MAMOT pour procéder à l'achat et l'installation d'une pompe;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Pierre Lussier, appuyé par Madame Rachel Landry et résolu que ce Conseil :

APPROUVE l'acceptation provisoire des travaux en date du 16 août 2019 pour l'installation d'une pompe pour la station de surpression;

AUTORISE le paiement d'un montant de 592.76 \$, taxes en sus, en remboursement de 50 % de la retenue effectuée lors de l'acceptation provisoire des travaux;

RETIENNE un montant de 592.76 \$, taxes en sus, jusqu'à l'acceptation finale des travaux.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2019-08-090

9.2 **TRAVAUX DE DRAINAGE, AVENUE DE VERSAILLES – ACCEPTATION PROVISOIRE**

CONSIDÉRANT que la Ville a octroyé un contrat à l'entreprise David Riddell Excavation/Transport pour la réalisation de travaux correctifs dans un dossier de problématique de drainage sur l'avenue de Versailles, au montant de 15 298.97 \$, toutes taxes incluses;

CONSIDÉRANT que les travaux ont été exécutés au mois de décembre 2018;

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement n°1, datée du 20 décembre 2018 et préparée par Monsieur Alexandre Latour, ingénieur pour la firme Équipe Laurence, au montant de 11 956.27 \$, toutes taxes incluses ainsi que la retenue au montant de 1 155.45 \$, taxes en sus, jusqu'à l'acceptation finale des travaux;

CONSIDÉRANT que des travaux supplémentaires se sont avérés nécessaires pour régler la problématique de drainage;

CONSIDÉRANT que la Ville a octroyé un deuxième contrat à l'entreprise David Riddell Excavation/Transport pour la réalisation de travaux correctifs dans un dossier de problématique de drainage sur l'avenue de Versailles, au montant de 18 601.80 \$, toutes taxes incluses;

CONSIDÉRANT que les travaux ont été exécutés au mois de juillet 2019;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de l'ingénieur Karl Giroux, de la firme Équipe Laurence, de procéder à l'acceptation provisoire des travaux en date du 8 août 2019 pour le dossier de problématique de drainage sur l'avenue de Versailles;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de l'ingénieur Karl Giroux, de payer un montant de 18 335.40 \$, taxes incluses, à l'entrepreneur David Riddell Excavation/Transport;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Madame Anna Dupuis Zuckerman, appuyé par Madame Christine Corriveau et résolu que ce Conseil :

APPROUVE l'acceptation provisoire des travaux en date du 8 août 2019 pour le projet intitulé « Problématique de drainage »;

AUTORISE le paiement de la recommandation de paiement n°2, au montant de 18 335.40 \$, taxes incluses, à l'entrepreneur David Riddell Excavation/Transport;

RETIENNE un montant de 1 386.65 \$, taxes en sus, jusqu'à l'acceptation finale des travaux.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2019-08-091 9.3

ACCEPTATION FINALE ET PAIEMENT – FOURNITURE ET INSTALLATION DE MODULES D'EXERCICE POUR AÎNÉS

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté la résolution numéro 2017-11-141 afin d'octroyer un contrat à l'entreprise Techsport inc, au montant de 38 401.65 \$, taxes incluses, pour la fourniture et l'installation de modules d'exercice pour aînés;

CONSIDÉRANT que l'installation des modules a été complétée en juillet 2018;

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté la résolution numéro 2018-08-124 afin d'autoriser le paiement de la facture 996575 au montant de 38 401.65 \$, en retenant un montant de 1 920.09 \$;

CONSIDÉRANT qu'une inspection réalisée par la Ville en août 2019 n'a révélé aucune anomalie par rapport aux équipements ou à leur installation;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Pierre Lussier, appuyé par Madame Rachel Landry et résolu que ce Conseil :

PROCÈDE à l'acceptation finale des travaux relativement au contrat octroyé via la résolution 2017-11-141;

REMETTE le montant retenu de 1 920.09 \$, taxes incluses, à l'entreprise Techsport inc.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

10. **CORRESPONDANCE**

10.1 Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation – Approbation du règlement numéro 2019-678 visant à décréter l'exécution de travaux de réfection sur la totalité de l'avenue d'Artois, de la place d'Artois, de l'avenue des Éperviers et de l'avenue des Orioles, pour une dépense totalisant 253 900.00 \$ en utilisant les soldes disponibles sur règlements d'emprunt fermés pour en acquitter le coût

10.2 Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation – Approbation du règlement numéro 2019-679 visant à décréter l'exécution de travaux de réhabilitation du garage municipal incluant l'entrepôt ainsi qu'à l'aménagement du site extérieur du 115, chemin Dupuis, où se trouvent l'hôtel de ville et le garage municipal et au réaménagement d'espaces de bureaux à l'hôtel de ville, un emprunt de 758 000 \$ ainsi que l'imposition d'une taxe spéciale visant le remboursement dudit emprunt

11. **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

12. **AUTRES SUJETS**

2019-08-092

13. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Monsieur Pierre Lussier, appuyé par Madame Christine Corriveau et résolu que ce Conseil :

LÈVE ET TERMINE la présente séance à 17 h 42, l'ordre du jour étant épuisé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Joseph Dydzak, B.A. Hons., LL.B., M.B.A.
Maire

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier

Je, Joseph Dydzak, Maire d'Estérel, confirme l'adoption de toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19).

**Liste des comptes payés
Au 16 août 2019**



Nom du Fournisseur	Date du chèque	Numéro	Montant
9377-5880 Québec Inc.	25-07-2019	9810	553.45 \$
Pierre Laurin	25-07-2019	9811	612.58 \$
Ian Turner et Maria Adelina Rocha	25-07-2019	9812	3 506.85 \$
Dicom Express	25-07-2019	9813	19.46 \$
Distribution EauxMax Enr.	25-07-2019	9814	244.00 \$
Effigiart Inc.	25-07-2019	9815	40.24 \$
Juteau Ruel Inc.	25-07-2019	9816	239.73 \$
MRC des Pays-d'en-Haut	25-07-2019	9817	2 704.60 \$
Multi-Recyclage S.D. Inc.	25-07-2019	9818	520.90 \$
Prévost Fortin D'Aoust S.E.N.C.	25-07-2019	9819	402.41 \$
Caro Caron	25-07-2019	9820	730.00 \$
Beanoit Sauvageau	25-07-2019	9821	600.00 \$
ADMQ - Zone Laurentides	07-08-2019	9822	195.00 \$
Aquatech Soc. de gestion de l'eau Inc.	07-08-2019	9823	1 630.74 \$
Chez Bernard	07-08-2019	9824	5 944.21 \$
Dicom Express	07-08-2019	9825	11.04 \$
Cie d'Extermination Chomedey Inc.	07-08-2019	9826	196.61 \$
Groupe de Sécurité Garda SENC	07-08-2019	9827	10 386.90 \$
MRC des Pays-d'en-Haut	07-08-2019	9828	20 569.13 \$
Revenu Québec	07-08-2019	9829	541.82 \$
Hydro-Québec	31-07-2019	Internet	936.52 \$
Bell Canada	31-07-2019	Internet	500.14 \$
Le Service de la perception retraite Québec	31-07-2019	Internet	1 727.68 \$
Fonds de solidarité FTQ	31-07-2019	Internet	2 896.94 \$
Hydro-Québec	31-07-2019	Internet	2 636.42 \$
Bell Mobilité	31-07-2019	Internet	502.96 \$
Mastercard Banque Nationale	31-07-2019	Internet	1 335.74 \$
Revenu Québec	31-07-2019	Internet	267.58 \$
Revenu Canada	31-07-2019	Internet	4 056.28 \$
Revenu Canada	31-07-2019	Internet	2 626.71 \$
Revenu Québec	31-07-2019	Internet	17 250.68 \$
Syndicat Canadien de la Fonction Publique	31-07-2019	Internet	450.79 \$
Ultramar Ltée	31-07-2019	Internet	659.20 \$
Ultramar Ltée	31-07-2019	Internet	882.22 \$
Total payé			86 379.53 \$

En vertu du règlement # 2007-516, je vous sou mets le rapport des dépenses tel qu'exigé à l'article 5 du règlement sur le contrôle et suivi budgétaire.

Nadine Bonneau

Nadine Bonneau, trésorière

**Liste des comptes à payer
Au 16 août 2019**



Nom du Fournisseur	Date du chèque	Numéro	Montant
B.M.R. Eugène Monette Inc.	16-08-2019	9830	77.97 \$
Fournitures de Bureau Denis	16-08-2019	9831	201.87 \$
Goulet Moto Sports	16-08-2019	9832	1 551.01 \$
Groupe Gagnon	16-08-2019	9833	51.74 \$
Imprimerie Domco Cayer	16-08-2019	9834	1 804.41 \$
Masson Marine	16-08-2019	9835	335.44 \$
MB Réfrigération	16-08-2019	9836	2 816.89 \$
Les Moteurs Électriques Ste-Agathe Inc.	16-08-2019	9837	6 835.26 \$
Groupe Ultima Inc.	16-08-2019	9838	32.00 \$
Pièces d'Autos Prud'homme Inc.	16-08-2019	9839	732.16 \$
Option Sécuré	16-08-2019	9840	1 307.28 \$
Photocopies Sainte-Adèle	16-08-2019	9841	20.13 \$
Sani-Nord	16-08-2019	9842	1 944.59 \$
Total à payer			17 710.75 \$

Nadine Bonneau, trésorière